



Compte rendu du CHSCT du 07/05/2020 tenu par audio conférence, concernant uniquement la partie DDFIP

En premier lieu, nous déplorons les conditions dans lesquelles se déroulent ces audio-conférences : surcharge sur les lignes, difficultés voir impossibilité à se connecter, déconnexions à répétition, larsens, écho, interventions inaudibles accrochez vous !

Nous avons en premier lieu adressé au directeur une liminaire (cf pièce jointe) co-signée par Solidaires, la CGT et FO.

Nous lui avons signifié que l'urgence n'excusait pas tout et notamment l'absence de réponse à une grande majorité des questions que nous avons posées et des documents et informations que nous avons demandés pour pouvoir préparer de manière efficace ce CHSCT.

Depuis le début du confinement, la direction a décompté 21 cas de covid suspecté ou avéré et 52 agents placés en quatorzaine.

Au 07/05, aucun nouveau cas.

Le DDFIP indique avoir précisé aux chefs de service qu'il n'y aurait aucun rappel précipité des collègues au 11/05, que la première consigne à mettre en œuvre est la poursuite du télétravail. Une montée en puissance du télétravail est encore prévue grâce à du nouveau matériel déjà disponible qui permettra aux agents de se connecter, à distance, au PC du bureau.

Les chefs de services vont devoir contacter individuellement tous les agents qui ne viennent pas régulièrement au bureau.

Le rappel des équipes au bureau ne se fera qu'après validation par la direction des propositions de plan de reprise établies par les chefs de service.

La validation des éléments de reprise par la direction sera complétée par une visite sur site, soit de l'assistant de prévention, soit de l'encadrement de la division BIL, soit de l'encadrement de la division dont dépend le service.

Nous avons abordé le problème des produits de nettoyage et du gel hydroalcoolique.

Les représentants Solidaires ont alerté la direction sur le nombre **très insuffisant** de flacons de gel hydroalcoolique dans les services, dotés pour la plupart d'un seul flacon, deux au mieux alors que les consignes du secrétariat général prévoient des gels à l'entrée des services,

dans les lieux de passage, dans chaque box de réception, à chaque mopieur, le matériel partagé ne devant être utilisé qu'après lavage/désinfection des mains.

Concernant les mopieurs, en plus du gel hydroalcoolique, nous avons rappelé qu'il doit y avoir à côté de chaque appareil de reproduction des lingettes jetables désinfectantes ou des rouleaux d'essuie main et du produit détergent permettant le nettoyage de l'appareil, ce qui n'est actuellement pas le cas.

De même, nous avons rappelé qu'il n'y a pas assez des lingettes/essuie tout + produit virucide dans les services : le secrétariat général recommande à chaque agent de nettoyer son environnement (clavier, souris, téléphone) chaque jour. Pour se faire, un seul flacon ne suffit évidemment pas pour tout un service.

Nous avons également réclamé des poubelles spécifiques pour les déchets susceptibles d'être contaminés (type masques ou gants).

Au sujet des gants, la direction a confirmé avoir enfin acquis cette semaine 350 paires qui vont être distribuées pour l'ouverture du courrier qui doit en sus ne se faire qu'après un délai de 48h.

Le médecin de prévention a indiqué que l'utilisation de gants non jetables était contre-indiqué et a appuyé notre demande de mise à disposition de produits et gels près des mopieurs et dans les services.

Nous avons indiqué que des agents en télé travail avaient fait remonter leur sentiment d'isolement, que d'autres agents étaient très inquiets du retour en présentiel dans les services. et avons attiré l'attention de la direction sur ces situations.

Nous avons également soulevé le problème de non respect des règles de distanciation dans certains couloirs qui sont soit trop étroits pour pouvoir se croiser à 1m minimum de distance, soit encombrés (présence des mopieurs ou mobilier limitant le passage). La direction indique qu'elle mettra à disposition des agents pour lesquels les règles de distanciation ne peuvent être respectées des masques et que chaque service recevra une dotation.

Nous vous demandons de nous faire remonter si les équipements et protections individuelles (gants au courrier, masques dans les services où la distanciation n'est pas possible), si les produits nécessaires à la désinfection et au nettoyage des mains ne sont pas présents en quantité suffisante dans vos services.

La direction est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés (article L.4121-1 du Code du travail). Elle doit fournir ces équipements de protection aux agents. Le bureau SPIB-2C a indiqué que toutes les directions locales qui rencontrent des difficultés d'approvisionnement en gel hydroalcoolique doivent le faire remonter à la direction générale.

Nous n'accepterons donc pas le discours de « pénurie ».

Les plaques de plexiglas pour les accueils devraient arriver la semaine prochaine.

Les plaques de plexiglas pour les agents, commandées par le CHSCT sur son propre budget pour l'ensemble des services, devraient arriver fin du mois de mai.

Nous vous rappelons que le Haut conseil de la santé publique recommande de respecter une distance physique d'au moins 1m dans les espaces communs intérieurs et extérieurs du bâtiment et que pour respecter ces préconisations les bureaux pourront être espacés de 2m et les agents installés seulement à 2 par marguerite et en diagonale.

Un avenant au ménage a été conclu avec la société de nettoyage afin de renforcer les prestations (nettoyage des locaux et des surfaces, poignées de porte, rampe d'escalier, toilettes, espace de restauration, boutons d'ascenseurs, digicode, accoudoirs de chaise ...).

Nous avons demandé la communication de cet avenant.

Si vous constatez des défaillances dans le ménage de votre site, faites nous remonter les dysfonctionnement.

Nous avons demandé à être informés du taux de présentiel dans chaque service au fur et à mesure de la mise en place du PRA. Le directeur nous a refusé cette information indiquant qu'il avait pour consigne de ne donner qu'un taux départemental.

L'absence de transparence marque une volonté manifeste de ne pas concerter sur les réelles conditions de reprise des agents ce qui est fort regrettable et inquiétant.

Nous avons demandé un vote sur les mesures de protections des agents mises en œuvre dans le cadre du PRA .

Au vu du manque complet d'information sur la manière dont chaque service sera en mesure d'accueillir les agents, en raison du nombre bien trop faible de produits et de gel hydro alcoolique dénoncé dans les services, en raison de la volonté affichée de la direction de ne pas communiquer sur le nombre d'agents appelés en présentiel par service, Solidaires, la CGT et FO ont voté contre. La CFTC s'est abstenu.